



La Réforme du 3e cycle en 5 points

1 /Biologie Médicale

Cette réforme a vu en 2017, la modification de l'organisation du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de Biologie Médicale. Cette formation de **4 ans** comporte environ 75% d'internes en pharmacie et 25% en médecine.

Le nouveau DES est divisé en **3 phases** :

- **socle** (4 semestres),
- **approfondissement** (2 semestres) où l'étudiant choisit une option précoce :
 - Biologie générale,
 - Médecine moléculaire-génétique-pharmacologie,
 - Hématologie-immunologie,
 - Agents infectieux,
 - Biologie de la reproduction.
- **consolidation** (2 semestres), avec le statut de **docteur junior**. L'étudiant a passé sa thèse d'exercice et acquiert de l'autonomie tout au long de l'année.

2/ Pharmacie Hospitalière

De la même façon, le DES de Pharmacie Hospitalière a été modifié en 2019 et est également organisé avec les 3 mêmes phases sur **4 ou 5 ans**. A l'issue de la phase socle, l'étudiant choisit son option précoce parmi :

- Pharmacie hospitalière générale,
- Développement et sécurisation des produits de santé,
- Radiopharmacie (4 semestres de phase d'approfondissement).

Le statut de **docteur junior** est également prévu pour le DES de Pharmacie Hospitalière.

3/ Recherche

Annoncée depuis plusieurs années, la filière **Innovation Pharmaceutique et Recherche** (IPR) est **supprimée en 2022**. Pour permettre une formation à la recherche, aux étudiants en pharmacie hospitalière et biologie médicale, une nouvelle **Formation Spécialisée Transversale** (FST) "**Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques**" est proposée dès **novembre 2023**.





4/ Officine

Cette réforme prévoit également la création d'un **DES de pharmacie officinale** pour **septembre 2023**. Elle prévoit :

- une **réorganisation du stage de 6e année officinale** qui sera plus long que les 6 mois proposés actuellement.
- une **rémunération équivalente aux étudiants de 1ère année d'internat**, soit environ 1200 € partagés entre le maître de stage et l'État.
- Une **formation aux nouvelles missions** du pharmacien d'officine.
- Une **nouvelle répartition des maîtres de stage** sur tout le territoire.
- Un **statut de maître de stage d'université** pour les pharmaciens officinaux.
- La **réalisation d'un mémoire de DES**, qui fait office de thèse d'exercice.

5/ Industrie

La création du **DES de Pharmacie Industrielle** est également prévue pour **Septembre 2023**.

Ce DES prévoit de conserver l'**articulation de la 6e année** parcours industrie avec un **master 2** ou un double cursus avec des **écoles d'ingénieur ou de commerce**.

La réforme du 3e cycle → Vers la fin du diplôme unique ?

La création d'un DES pour chacune des filières de pharmacie, permet de reconnaître la spécialisation des différents diplômes de pharmacie.

Cependant, la possibilité de passerelles entre les différentes filières restera possible via l'obtention d'un 2e DES par une formation complémentaire.

Lexique :

- **DES** : Diplôme d'Études Spécialisées
- **FST** : Formation Spécialisée Transversale

Contact

Vice-Président Enseignement supérieur
enseignement-sup@anepf.org

